

---

## AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

---

### LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée par le remplacement du deuxième alinéa des règles applicables sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne par le texte suivant :

« malgré ce qui précède,

- a) sur la partie de cette avenue comprise entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un point situé à 145 mètres vers le sud : arrêt interdit en tout temps ;
  - b) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 88,5 mètres au sud du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un autre point situé à une distance de 10 mètres vers le sud : stationnement prohibé en tout temps excepté véhicules de police. »
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
  3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2019.

---

Philippe TOMLINSON  
Maire de l'arrondissement

---

Me Marie-France PAQUET  
Secrétaire d'arrondissement